

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Communiqué au Conseil.

C.718. 1923.IV.

12/50468/28269
12/30840/28269

C.T.F.1190

TRAITÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS

COMMISSION D'ENQUÊTE

Désignation des Délégués de la Grande-Bretagne et de
l'Uruguay.

Lettre du Gouvernement de la Grande-Bretagne

Traduction

Foreign Office,
le 27 août 1923.

Monsieur le Secrétaire général,

D'ordre du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères,
j'ai l'honneur, en me référant à la décision prise à la
13ème séance de la dernière session du Conseil de la Société
des Nations, de vous informer que le Gouvernement de Sa
Majesté a désigné M. S.W. Harris, C.B., C.V.O., Secrétaire
adjoint au Home Office, pour le représenter à la Commission
d'experts qui doit procéder à une enquête sur les conditions
dans lesquelles s'effectue la traite des femmes et des enfants.

(signé) Arthur YENCKEN.

Lettre du Gouvernement de l'Uruguay

LEGACION DEL URUGUAY

BELGICA.

Bruxelles 18 août 1923.

Monsieur le Secrétaire général,

A la séance du 7 juillet dernier j'avais promis de soumettre, conformément à la décision adoptée, le nom de l'expert proposé par mon Gouvernement pour aider à l'enquête sur la traite des femmes en Amérique du Sud.

Mon Gouvernement vient de me faire parvenir, pour le proposer au Conseil, le nom de la Doctoresse Mlle Paulina Luisi.

Je prie M. le Secrétaire général, de vouloir bien porter à la connaissance de mes collègues cette proposition.

(signé): A. GUANI